

Compte rendu de séance

Séance du 26 Janvier 2021

L'an 2021 et le 26 Janvier à 19 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, mairie de Lestiou, sous la présidence de David ALBARET, le Maire.

Présents : M. ALBARET David, Maire, M. ALECHKINE Jean, M. DURAND Jean-Pierre, Mme FONTAINE Sandrine, Mme GUENARD Sabrina, M. GUILLONNEAU Frédéric, M. HENRY Tristan, M. RODRIGUEZ Manuel

Excusés ayant donné procuration : Mme BELLAMY Marie à Mme FONTAINE Sandrine, M. SCHMITT Alain à M. DURAND Jean-Pierre

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 8

Date de la convocation : 22/01/2021

Date d'affichage : 22/01/2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de Blois le 02/02/2021 et publication ou notification du 02/02/202.

A été nommé secrétaire : M. ALECHKINE Jean

SOMMAIRE

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente,
- Autorisation au Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent),
- Point sur les commissions (parole au vice-présidents),
- Questions diverses.

A 19h30, le maire, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance.

1) Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance précédente.

2) Autorisation au maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limité du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) - DEL2021 -001

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales : Article L1612-1, modifié par Ordonnance n°2009-1400 du 17 novembre 2009 - art. 3.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du

quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2020 : 126 179,88 € (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 31 544,97 €, ce qui correspond à 25% des 126 179,88 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	
- Article 2131 Bâtiments publics	16 544,97 €
- Article 2135, Installations générales, agencements	5 000,00 €
- Article 2138, Autres constructions	5 000,00 €
- Article 2158, Autres.....	5 000,00 €

Vote à l'unanimité (pour : 10 voix, contre : 0 abstentions : 0)

3) Point sur les commissions (parole au vice-présidents)

M. le maire explique que l'an passé, beaucoup d'engagements ont été pris par la municipalité, et beaucoup de projets ont été validés par le conseil municipal. Il est maintenant primordial de réaliser ces projets et d'aller au bout de la démarche avant de débiter d'autres projets.

Les habitants de la commune vont pouvoir constater que ces projets ont abouti conformément à l'engagement pris par l'équipe municipale au moment des élections.

Commission Administration & Personnel : Mme Sandrine Fontaine

Entretiens annuels : Les entretiens annuels avec le personnel auront lieu début février. Lors de ces entretiens, on abordera les objectifs de l'année passée et les objectifs pour l'année à venir. Les besoins en formation seront recensés et inscrit dans le plan de formation. De ces entretiens découle le pourcentage de la prime attribué à chaque agent.

Assurances : le dossier est toujours en cours.

Commission Finances : M. Frédéric Guillonnet

La commission sera réunie prochainement afin de finaliser le budget de 2021.

Commission Action sociale, Solidarité et Âge de la vie : Mme Sabrina Guénard

Relais des Assistantes Maternelles (RAM) : pour le moment, en raison des conditions sanitaires, le RAM ne se déplace plus. Sabrina Guénard a envoyé un questionnaire aux assistantes maternelles de Lestiau pour mieux connaître leurs besoins, mais une seule assistante a rendu une réponse.

Vaccin anti-covid : David Albaret est intervenu auprès de la CCBVL afin de pouvoir organiser des vaccinations sur place, dans chaque commune, peut-être à l'aide du camping-car de la Maison France Services qui circule sur le territoire. La société d'autocar REMI propose un transport gratuit vers les lieux de vaccination, mais compte tenu des grandes distances (le plus proche centre du Loir-et-Cher se situe à Blois), cela est peu opérationnel.

Sabrina Guénard ajoute que le centre de Beaugency devrait reprendre des rendez-vous avec les personnes âgées, mais les habitants hors-département ne seront pas prioritaires.

Pour conclure, M. le maire charge Sabrina Guénard d'établir un questionnaire et de le diffuser auprès des personnes âgées de la commune, afin de disposer des informations nécessaires pour une éventuelle vaccination.

Commission Communication, Informations municipales : M. Manuel Rodriguez

Bulletin municipal : l'équipe intégrera d'avantage d'informations municipales.

Site web/Facebook/Instagram : Une stagiaire sera recrutée début février pour s'occuper de la mise à jour du nouveau site et si possible de la création d'une page Facebook. David Albaret a reçu une candidate pour un stage non-rémunéré de 4 semaines à compter du 2 février.

Commission Citoyenneté, Sport, Culture, Vie associative : M. Manuel Rodriguez

Vie associative : la municipalité a élaboré une convention d'utilisation du bâtiment de l'ancienne école et les Présidents ont été invités le 6 février afin de la signer. Les nouvelles clés seront alors remises aux associations.

Association L'ELAN (bibliothèque) : la Présidente de cette association, Peggy Mousset Rodriguez, souhaite démissionner de ses fonctions et quitter l'association. Le maire a réuni le 23 janvier les membres bénévoles de l'association afin de les assurer du soutien actif de la commune. Il est hors de question de laisser tomber la culture et il faut continuer le travail accompli par Mme Mousset Rodriguez ces dernières années.

Parmi les membres bénévoles, des candidats pour un nouveau bureau se sont déclarés. Une assemblée générale extraordinaire aura lieu le samedi 20 février 2021 à 10h à la mairie afin d'entériner le changement de bureau.

Depuis la dernière AG en septembre 2020 avec un changement de bureau (une présidente et une trésorière), c'est le bureau sortant qui aurait dû assurer le fonctionnement jusqu'à l'AG. Mais la Présidente a présenté sa démission et a quitté ses fonctions le 16 janvier, et la trésorière élue en septembre ne s'est pas manifestée. Elle a indiqué au maire d'avoir pris ce poste uniquement pour « faire plaisir ». De fait, l'association est dépourvue de bureau, et la commune a acceptée de prendre la tutelle jusqu'au 20 février afin d'assurer une continuité et de clôturer les comptes de l'année 2020.

Association Loisirs et Animations : Le Président et le trésorier ont été élus en mars dernier et cherchent depuis activement une relève. Quelques bénévoles se sont présentés et une AG sera organisée dès que possible.

M. le maire ajoute que les associations sont très importantes pour la vie et l'animation du village. Un planning des événements programmés sera demandé à chaque association, même si l'avenir est incertain et des ajustements pourront être faits suivant le développement de la situation sanitaire. La commune soutiendra activement ses associations.

Marché Gourmand de printemps : compte tenu du succès du marché gourmand de Noël, un marché gourmand de printemps aura lieu le 8 mai 2021 dans l'après-midi. Le principe sera identique, mais le thème choisi sera « plantes et fleurs ».

La distribution de fleurs aux habitants désireux d'enjoliver leur devanture de maison aura lieu ce jour (uniquement sur inscription).

Commission Urbanisme, Bâtiment, Voirie, Cimetière, Travaux et Sécurité : M. Jean-Pierre Durand

Voirie : Les réparations de voirie à la suite de l'installation de la fibre seront effectuées la semaine prochaine (fermeture des tranchées, revêtement goudron et marquages au sol).

Les travaux de consolidation de la chaussée effondrée sur la route de Tavers sont terminés.

Le trou dans la chaussée Grande Rue en direction d'Avaray a également été réparé.

Logements communaux : Le logement 2 rue de l'école sera vide à compter du 2 février 2021. Jean-Pierre Durand prendra alors rendez-vous avec l'ensemble des artisans concernés pour sa rénovation.

L'appartement 17 Grande Rue, sera également terminé, et les derniers détails réglés. Une visite aura lieu avec les entreprises et la commune afin d'établir un état des lieux avec la locataire.

Le logement 24 Grande Rue a déjà été visité, il est nécessaire de changer la porte du garage défailante ainsi que tous les volets.

Il est prévu que les 3 logements du centre bourg soient terminés d'ici à la fin 2021.

Une visite des 3 logements de la rue de Vaujoly aura lieu ce printemps afin de programmer les travaux à effectuer pour 2022, ce qui laissera le temps de faire des demandes de subventions.

Concernant l'ensemble des logements, les conventions PALULOS, devenues obsolètes sont à dénoncer.

Commission Patrimoine, Environnement et Espaces verts : M. Frédéric Guillonnet

Terrain à côté du terrain de pétanque : les tranchées seront effacées afin de permettre l'implantation de la clôture avant l'arrivée des moutons.

Le terrain du bas à partir du lavoir sera également clôturé. Le voisin a débuté les travaux de nettoyage des branches et bambous afin de permettre l'installation de la clôture. Il est à noter que la 1^{ère} demande faite pour réaliser l'entretien a été faite le 29 juin 2020.

Les élus ont constitué une équipe de bénévoles pour installer les clôtures dès leur arrivée en février.

Salage de la chaussée : Lors des nuits de froid, les agents se sont montrés très réactifs et ont salé la chaussée tôt le matin. Le maire exprime sa reconnaissance de l'initiative prise par les agents.

Balayeuse : La nouvelle balayeuse doit arriver en février.

Espaces verts : Un nettoyage du jardin de la bibliothèque est prévu et de nombreux bulbes (donnés par F. Guillonnet) seront à planter.

L'ensemble des jeux pour enfants est à nettoyer, les lichens et mousses doivent être retirés.

Les jeux et mobiliers urbains (achetés fin 2019) : la commission s'est réunie le 23 janvier pour définir leur implantation. Les seuils en béton seront préparés par Claude Dubois, mais les agents l'accompagneront pour pouvoir le faire la prochaine fois. Un jeu sera installé devant la bibliothèque.

Nids d'hirondelles : le projet du mâit avec « hôtel à hirondelles » n'a pas abouti, car la Préfecture, dans son autorisation de destruction des nids pour remplacer les fenêtres, a proscrit ce type d'installation. En conséquence, des nids factices simples seront installés sous la corniche pour inciter les hirondelles à s'y installer.

Questions diverses :

Dégradations sur l'ancienne école : un cadenas a été coupé à la scie à métaux. Il sera réparé rapidement.

Courrier d'un administré : Le maire informe le conseil qu'une lettre lui a été adressée par une ancienne conseillère, Martine Labarrière et il en donne copie au conseil. Le maire fera une réponse.

Sécurité nucléaire : un exercice sur la sécurité nucléaire « SECNUC 21 » aura lieu les 18 et 19 mai prochains sur le thème de la gestion post-accidentelle. Dès que de plus amples détails seront connus, la municipalité informera les habitants de Lestiu.

Audit du Lien : une étude « diagnostic et perspectives d'actions » sur les cours d'eau des deux communautés de communes CCTVL et CCBVL aura lieu début février. Cette démarche entre dans le cadre des mesures prises en faveur du retour au bon état écologique des cours d'eau.

Interdiction de brûler : à la suite de la communication sur l'interdiction de brûler, des habitants de la commune ont interpellé les élus sur une éventuelle possibilité d'organiser un ramassage des déchets verts. Une autre possibilité pourrait être l'installation d'une benne à déchets verts près de l'atelier municipal.

La commission en parlera lors de sa prochaine réunion.

Prochain conseil municipal : jeudi 4 mars 2021 à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, M le maire lève la séance à 21h30.

En mairie, le 01/02/2021
Le Maire
David ALBARET